



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 26 AVRIL 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 26 avril 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

**Est également présent :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

**Est également présent en visioconférence :**

Monsieur Jean Comtois, maire

Ville de Lorraine

2023-04-77

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 26 avril 2023 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-78

**OBJET : Réouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 26 avril 2023 soit et est réouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-79

**OBJET : Période de questions**

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2023-04-80

**OBJET : Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mars 2023**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
  - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Blainville : #1418-179
    - ii. Ville de Rosemère : #801-60, #803-09 et #1004
  - 6.2. **Dépôt** - Rapport final – Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques
  - 6.3. **Résolution** – Octroi de mandat ICLEI – Module complémentaire – Opportunités de développement économique pour la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Mirabel
  - 6.4. **Résolution** – Octroi de mandat à K2 Géospatial – Géomatique – Plateforme JMap
7. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
  - 7.1. **Résolution** – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) Volet 2 – Convention 535026 – Demande d'avenant au Ministère de la Culture et des Communications pour réaffecter les sommes inutilisées
8. **Gestion administrative, financière et du personnel**
  - 8.1. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 30 mars au 26 avril 2023
  - 8.2. **Résolution** – Ratification de la décision de la direction générale – Embauche de Monsieur Alexandre Smith, au poste de Technicien juridique de la MRC et de Madame Anick Bourdon, Cheffe de service des finances et de la comptabilité – Remplacement temporaire
9. **Dossiers régionaux et métropolitains**
  - 9.1 **Résolution** – Ratification de la décision du directeur général - Programme de revalorisation des espaces industriels de la MRC - Octroi de mandat à ML Consultant
10. **Sécurité incendie/sécurité civile**
11. **Gouvernance - MRC**
12. **Demande d'appui**
13. **Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2023-04-81

**OBJET : Approbation et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du  
29 mars 2023**

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 mars 2023 soit et est  
adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-82

**OBJET : Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville et  
Rosemère**

**ATTENDU QUE** les Villes de Blainville et Rosemère ont présenté des demandes  
d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-  
179 et Rosemère : #801-60, #803-09 et #1004 pour approbation par la MRC de Thérèse-  
De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la  
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et  
vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de  
développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville  
#1418-179**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #1418 de  
zonage et ses amendements afin de :

- **Revoir** les usages et les normes autorisés dans la zone  
P-593;
- **Remplacer** à son annexe B, du tableau des  
spécifications applicables de la zone P-593.

**Rosemère  
#801-60**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage  
#801 et ses amendements afin de :

- **Modifier** plusieurs dispositions, notamment des  
dispositions sur certaines terminologies, l'ajout de  
certains usages, les matériaux de revêtement extérieur,  
les solariums les mesures d'atténuation en lien avec  
l'emprise de la voie ferrée, les usages, ouvrages et  
constructions, les logements intergénérationnels, les  
usages complémentaires à un usage résidentiel, les  
stationnements, superficies d'espaces verts, la  
conservation des arbres, des enseignes ainsi que des  
dispositions spécifiques applicables à certaines zones;
- **Modifier** la nouvelle cartographie relative aux  
glissements de terrain;
- **Abroger** les mesures relatives aux rives, littoral et aux  
plaines inondables.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**Rosemère  
#803-09**

**Lotissement** : Règlement modifiant le Règlement de lotissement # 803 et ses amendements afin de :

- **Modifier** plusieurs dispositions, notamment celles administratives, de cession de terrains à des fins de parc ou de terrains de jeux, relatives aux rues, de sentier piéton, normes relatives à un lot et tracé de rue en bordure d'un cours d'eau.

**Rosemère  
# 1004**

**Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces verts** : Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces verts # 1004 et ses amendements afin de :

- **Déterminer** les dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives;
- **Déterminer** l'exigibilité de la contribution.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville et Rosemère ont présenté, soit les règlements : Blainville : #1418-179 et Rosemère : #801-60, #803-09 et #1004 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-83

**OBJET : Rapport final – Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques**

Le Rapport final du Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques est déposé aux membres du conseil est versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Ledit Rapport sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-84

**OBJET : Octroi de mandat ICLEI – Module complémentaire – Opportunités de développement économique pour la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Mirabel**

**ATTENDU** l'élaboration d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques commun pour la ville de Mirabel et la MRC de Thérèse-De Blainville permettant une analyse des impacts climatiques en termes de vulnérabilité et de risques;

**ATTENDU QUE** de ce Plan est ressorti deux (2) énoncés d'impacts identifiés comme des opportunités suivantes :





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Le rallongement de la saison agricole entraîne des changements dans les pratiques de culture;
- Les températures plus chaudes et l'allongement de la saison permettront aux golfs, parcs, campings et autres activités de plein air de générer des revenus plus significatifs que par le passé.

**ATTENDU** le mandat octroyé à ICLEI pour l'élaboration du Plan d'adaptation aux changements climatiques et du Plan de mise en œuvre des actions;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par l'organisme ICLEI pour un module complémentaire – Opportunités économiques liées aux impacts climatiques en date du 28 mars 2023;

**ATTENDU** l'expertise de la firme en matière d'accompagnement des municipalités locales et régionales en matière d'adaptation et de résilience;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires en 2023;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à ICLEI Canada pour un montant total de 25 000 \$ (avant taxes) pour la réalisation du **Module complémentaire - Opportunités de développement économique pour la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Mirabel.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-85

**OBJET : Octroi de mandat à K2 Géospatial – Géomatique – Plateforme JMap**

**ATTENDU** les besoins pour les professionnels de la MRC d'un outil permettant d'effectuer des analyses de données géoréférencées générées par différents projets et dossiers en cours (internes et externes);

**ATTENDU QU'**une plateforme de diffusion des données géoréférencées permettraient aux gestionnaires, conseillers et tous autres utilisateurs non techniques de collaborer, d'analyser, de décider et d'agir en temps réel concernant les différents dossiers;

**ATTENDU** l'offre de service présentée par la firme K2 Géospatial pour un forfait de 36 mois pour la licence et maintenance d'une licence de 3 sessions de la plateforme JMap déposée en décembre 2022;

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires en 2023 et que le sujet a été avalisé lors du dernier lac à l'épaule de la MRC.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à la firme K2 Géospatial pour un montant total de



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

17 400 \$ (avant taxes) pour un forfait de 36 mois (une licence de la plateforme JMap (3 sessions) et formation administrateur) tel que déposée à la MRC en décembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-86

**OBJET : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) Volet 2 – Convention 535026 – Demande d'avenant au Ministère de la Culture et des Communications pour réaffecter les sommes inutilisées**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) qui vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités, dont le volet 1 permet la conclusion d'une entente pour l'embauche d'un agent(e) de développement en patrimoine immobilier;

**ATTENDU** la signature de la convention d'aide financière 535026 (PSMMPI volet 2, 2020-2022) entre la MRC et le MCC, le 19 janvier 2021, pour octroyer une aide financière à la MRC pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier;

**ATTENDU** l'annexe A de cette convention, qui autorise une contribution financière maximale de 10 000 \$ par année du MCC, (donc 30 000 \$ pour les 3 ans de l'entente), pour les frais de transport et d'hébergement de l'agent;

**ATTENDU** l'embauche de Vincent Baron, le 6 avril 2021, à titre d'agent de développement en patrimoine immobilier de la MRC;

**ATTENDU** les dépenses de 455,61 \$ réalisées en frais de transport et d'hébergement de l'agent, pour les deux premières années de la convention;

**ATTENDU** l'invitation du MCC, le 21 mars 2023, à réaffecter les sommes inutilisées de ce 30 000 \$ prévues pour les frais de transport et d'hébergement, pour payer 60% du salaire de l'agent de développement en patrimoine immobilier et donc à prolonger la convention d'aide financière;

**ATTENDU** l'engagement conséquent requis de la MRC à payer le 40% résiduel du salaire de l'agent pour la période visée par la prolongation de la convention;

**ATTENDU** la demande du MCC d'une résolution pour apporter un avenant à la convention 535026, incluant une estimation des sommes à être dépensées en frais de transport et d'hébergement d'ici la fin de la convention 535026;

**ATTENDU** l'estimation de 1 000 \$ de dépenses de l'agent en frais de transport et d'hébergement, pour la troisième année de la convention (2023), laissant ainsi une estimation de 28 500 \$ disponibles pour réaffectation pour que le MCC paie 60% du salaire de l'agent pour une estimation de 29 semaines supplémentaires, après le 6 avril 2024 (date de fin prévue de la convention 535026);

**ATTENDU QUE** le 40% résiduel du salaire de l'agent, à être payé par la MRC, correspond environ à 19 000 \$ et que ce montant est déjà prévu au salaire de M. Baron, du fait de son statut d'employé permanent;

**ATTENDU** le courriel transmis par la MRC au MCC, le 22 mars 2023, l'informant de son souhait de se prévaloir de cette possibilité de réaffectation;

**ATTENDU** les conditions et termes dudit Programme;





## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à demander au MCC d'apporter un avenant à la convention d'aide financière 535026 et à signer ledit avenant, afin de :

- RÉAFFECTER les sommes inutilisées à la fin de la convention (environ 28 500 \$ - avec une marge d'écart oscillant entre 25 000 \$ et 29 500 \$) prévues pour les frais de transport et d'hébergement, au paiement de 60% du salaire de l'agent de développement en patrimoine immobilier;
- Conséquemment prolonger ladite convention d'environ 29 semaines (avec une marge d'écart oscillant entre 24 et 34 semaines) après le 6 avril 2023 (date de fin prévue de la convention 535026);

**QUE** la MRC s'engage à payer 40% du salaire (environ 19 000 \$ - avec une marge d'écart oscillant entre 17 000 \$ et 21 000 \$) de l'agent de développement en patrimoine immobilier pour la période de prolongation de ladite convention, établie par avenant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-87

**OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 30 mars au 26 avril 2023**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 30 mars au 26 avril 2023 inclusivement, répartis comme suit : 140 661,65 \$ payés, 54 836,73 \$ à payer pour un grand total de 195 498,38 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-88

**OBJET : Ratification de la décision de la direction générale – Embauche de Monsieur Alexandre Smith, au poste de technicien juridique de la MRC et de Madame Anik Bourdon, cheffe de service des finances et de la comptabilité – Remplacement temporaire**

**ATTENDU** les besoins de la MRC en certaines ressources humaines;

**ATTENDU QUE** le poste en technique juridique a été validé lors du dernier lac à l'épaule de la MRC;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer temporairement le poste de madame Katy Gendron, cheffe de service des finances et de la comptabilité;

**ATTENDU** l'appel à recrutement lancé par la direction générale de la MRC et le processus de sélection;

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision de la direction générale visant l'embauche de Monsieur Alexandre Smith à titre de technicien juridique et de Madame Anik Bourdon à titre de cheffe de service des finances et de la comptabilité (ce dernier est pour un remplacement).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-89

**OBJET : Ratification de la décision du directeur général - Programme de revalorisation des espaces industriels de la MRC - Octroi de mandat à ML Consultant**

**ATTENDU** le Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) lancé par la CMM auprès des MRC métropolitaines;

**ATTENDU** la résolution #2023-03-69 adoptée le conseil de la MRC lors de la séance du mois de mars dernier autorisant la MRC de participer au PREI;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général de retenir les services de Michel Lacasse – Consultant afin d'accompagner la MRC dans ce processus;

**ATTENDU** l'offre de service de Michel Lacasse – Consultant et qui se résume ainsi :

- Préparer un cahier de charge pour la MRC en fonction des exigences du programme de revitalisation des espaces industriels (PREI) mis de l'avant par la CMM;
- Accompagner la MRC dans le processus d'appel de propositions;
- Agir à titre de chargé de projet auprès du consultant sélectionné;
- Coordonner l'équipe de travail et assister aux rencontres et présentations.

**ATTENDU QUE** le coût du mandat est estimé en ci-après :

- Tarif horaire sera de 185 \$/h plus taxes;
- Les frais de kilométrage 0.60\$/km;
- Le tout devra se faire à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 15 000 \$.

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général visant à octroyer le mandat à ML – Consultant en vue de l'accompagner dans la revalorisation des espaces industriels, et ce, dans le cadre du programme de revalorisation des espaces industriels lancé par la CMM auprès des MRC métropolitaines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-04-90

**OBJET : Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**DE lever la présente réunion à 16h00.**

Eric Westram, Préfet

26 avril 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2023-04-77 à 2023-04-90 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 26 avril 2023.

Émis le 26 avril 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier